

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vouzon

Du vingt deux février — en mil huit cent cinquante-trois, à Vieux — heures du soir

ACTE de DÉCÈS de Suzanne Victoire MAILLE femme de Joseph

BONJAY — à huit — heures du matin — profession

professeur — âgé de quatre vingt deux ans, né à la Garde

département du Cher — domicilié à la Garde

filz de feu Pierre MAILLE et feu Marie Allègre

N° 15

Maille

Suzanne Victoire.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Joseph Dominique MOURGON
 âgé de cinquante — ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
 qui a dit être né le — à la — défunte — et par le sieur Jean Louis
 MOURGON — âgé de vingt ans — ans, profession d'ouvrier —
 domicilié à la Garde — qui a dit être né le — à la — défunte

Et ont, les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre MAILLE, Maire de la Commune de la
 Garde — remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'en être assuré du Vrai.

Maille Mourgon

Maille

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vouzon

Du premier mars — en mil huit cent cinquante-trois, à dix — heures du matin

ACTE de DÉCÈS de Suzanne Marie PELISSIER femme de Pierre MAILLE

le jour — à quatre — heures du matin, sans — profession

professeur — âgé de quarante quatre ans, né à la Vallée

département du Cher — domicilié à la Garde

filz de feu André Adrien PELISSIER et de Marguerite VIER, sans

profession professeur domicilié au chef lieu de la Commune de la Garde

N° 16

Pelissier

Suzanne Marie PELISSIER.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Pierre MAILLE
 âgé de quarante quatre ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
 qui a dit être né le — à la — défunte — et par le sieur Pierre
 MAILLE — âgé de cinquante deux ans, profession d'ouvrier —
 domicilié à la Garde — qui a dit être né le — à la — défunte

Et ont, les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre MAILLE, Maire de la Commune de la
 Garde — remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'en être assuré du Vrai.

Maille MAILLE

Maille

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vouzon

Du premier mars — en mil huit cent cinquante-trois, à dix — heures du matin

ACTE de DÉCÈS de Marie VIGNIER femme de Pierre MAILLE

le jour — à dix — heures du matin, sans profession

âgé de dix huit ans — né à Vouzon

département du Cher — domicilié à la Garde

filz de feu Jacques VIGNIER et de Marie MAILLE, sans

profession professeur domicilié au chef lieu de la Commune de la Garde

N° 15

Vignier

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis MOURGON
 âgé de cinquante — ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
 qui a dit être né le — à la — défunte — et par le sieur Joseph
 MAILLE — âgé de quarante deux ans, profession d'ouvrier —
 domicilié à la Garde — qui a dit être né le — à la — défunte

Et ont, les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre MAILLE, Maire de la
 Garde — remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'en être assuré du Vrai.

Maille Mourgon

Maille

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vouzon

Du premier mars — en mil huit cent cinquante-trois, à dix — heures du matin

ACTE de DÉCÈS de Pierre MAILLE femme de Pierre MAILLE

le jour — à dix — heures du matin, sans — profession

âgé de dix huit ans — né à Vouzon

département du Cher — domicilié à la Garde

filz de feu Joseph MAILLE et de Marie MAILLE, sans

profession professeur domicilié au chef lieu de la Commune de la Garde

N° 16

Maille

Pierre MAILLE

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis MOURGON
 âgé de cinquante — ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
 qui a dit être né le — à la — défunte — et par le sieur Joseph
 MAILLE — âgé de quarante deux ans, profession d'ouvrier —
 domicilié à la Garde — qui a dit être né le — à la — défunte

Et ont, les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre MAILLE, Maire de la
 Garde — remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'en être assuré du Vrai.

Maille Mourgon

Maille